

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 09 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION

02 mars 2026

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 09 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),
Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne),

Membres Titulaires absents ou excusés : Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Michel LAURENT, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-025-2026

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1 à la convention de dissolution du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Huisseau-sur-Cosson / Saint-Claude-de-Diray / Vineuil

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et infrastructures, rappelle qu'en 1950 a été créé le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable entre les communes de Huisseau-sur-Cosson, Saint-Claude-de-Diray, et Vineuil afin d'assurer le service public de l'alimentation en eau potable sur ces communes. Il rappelle que la Communauté de communes du Pays de Chambord avait pris la compétence « eau » lors de sa constitution par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2001. Ainsi en 2002, le syndicat intercommunal s'est transformé en « syndicat mixte » permettant d'associer la Communauté de communes du Pays de Chambord parmi ses membres.

Au 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Blois « Agglopolys » est devenue membre du syndicat mixte d'AEP de Huisseau-sur-Cosson / Saint-Claude-de-Diray / Vineuil pour la compétence « eau », en substitution à sa commune membre « Vineuil ».

Monsieur le Vice-président rappelle par courrier en date du 23 mars 2023, la Communauté de communes d'Agglopolys adressé au Président du SMAEP de Huisseau-sur-Cosson/Saint-Claude-de-Diray/Vineuil l'informant du souhait de la commune de Vineuil de rejoindre la régie « Eau de Blois – Agglopolys ». Par délibération en date du 09 octobre 2023, Agglopolys a pris acte de ce souhait et a validé le principe du retrait d'Agglopolys de Huisseau-sur-Cosson/Saint-Claude-de-Diray/Vineuil, sous réserve de sa faisabilité.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20260309-041_025_2026-DE

Dans ce contexte, Agglopolys a convié, le 08 novembre 2023, les maires des communes concernées et la CCGC à une réunion de présentation de l'étude de faisabilité de ce retrait. La Communauté de communes a ensuite demandé un complément d'étude de cette faisabilité au cabinet d'étude qui a été présenté lors d'une réunion organisée par la CCGC à Huisseau-sur-Cosson le 1er décembre 2023, en présence des Conseils municipaux des communes de Saint-Claude-de-Diray et Huisseau-sur-Cosson.

Par la suite, la Communauté de communes a invité les communes concernées à se prononcer par délibération sur le projet de retrait d'Agglopolys, représentant la commune de Vineuil. Considérant l'avis défavorable de la commune de Huisseau-sur-Cosson pris par délibération en date du 13 février 2024, et l'avis défavorable de la commune de Saint-Claude-de-Diray pris par délibération en date du 15 février 2024, le Conseil communautaire, par délibération en date du 15 avril 2024, s'est prononcé contre le retrait d'Agglopolys du SMAEP de Huisseau-sur-Cosson/Saint-Claude-de-Diray/Vineuil.

Face aux difficultés de gouvernance du syndicat, une réunion réunissant l'ensemble des parties a été organisée à l'initiative de son Président le 03 juillet 2024, au siège du syndicat. A l'issue de cette réunion, il a été acté par toutes des parties prenantes, l'engagement dans un processus de dissolution du syndicat, décision réitérée lors d'une réunion organisée par Monsieur Faustin GADEN, Secrétaire Général de la Préfecture de Loir-et-Cher, le 15 juillet 2024.

Monsieur le Vice-président rappelle que par la délibération n° 041-085-2024 en date 18 novembre 2024, le Conseil communautaire a émis un avis favorable à la dissolution du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Huisseau-sur-Cosson/Saint-Claude-de-Diray/Vineuil au 1er janvier 2026. Agglopolys a également approuvé ce principe de la dissolution par délibération n°A_D2025_011 du 4 février 2025.

Il rappelle également que, par la délibération n° 041-123-2025 en date 15 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la convention de dissolution et ses annexes, et a autorisé le Président à les signer, à l'exception :

- De l'annexe 5 de la convention relative au tableau de répartition des biens entre Agglopolys et la Communauté de communes du Grand Chambord,
- De l'équipement de l'interconnexion n°1 attribuée selon le principe de territorialité à Agglopolys.

Ces deux éléments étaient prévus d'être repris dans l'avenant à venir.

A l'issue du processus de clôture des comptes, l'avenant n°1 (annexe 1 et ses annexes A à N) à cette convention peut désormais être proposé. Cet avenant reprend :

- Les éléments financiers de clôture des comptes du syndicat,
- Le transfert du système de comptage sur la canalisation d'interconnexion situé sur la commune de Vineuil à la CCGC, conformément au souhait exprimé lors de la séance du 15 décembre 2026,
- Une nouvelle proposition de répartitions des biens à arbitrer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

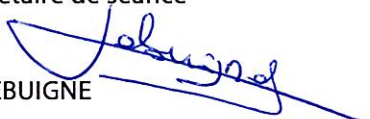
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant n°1 à la convention de dissolution du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Huisseau-sur-Cosson / Saint-Claude-de-Diray / Vineuil tel que présenté en annexe 1 (et ses annexes A à N) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Joël DEBUIGNE



Le Président

Gilles CLEMENT

